

Règlement de l'évènement **Vazy autrement,
l'évènement des mobilités durables à destination des employeurs
de la Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry**

Du 14 septembre au 4 octobre 2026



1. Organisateur

Cet évènement des mobilités durables est un évènement mobilité inter-employeurs, organisé par l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc, Société Publique Locale, dont le siège social est au 313, Place de la Gare à Chambéry, inscrite au RCS de Chambéry sous le numéro 851 533 505, représentée par sa Directrice Générale, Madame Caroline Simon-Pawluk.

L'évènement est organisé, pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry, dans le cadre de sa politique d'accompagnement des employeurs du territoire vers les mobilités alternatives à l'autosolisme.

La Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry, collectivité territoriale située au 106, Allée des Blachères à Chambéry cedex (3026), est représentée par son Président, Monsieur Thierry REPENTIN.

Le règlement complet peut être consulté à tout moment via le lien suivant : <https://synchro.grandchambery.fr/espace-pro/>

Il peut également être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande, par courrier, et ce, pendant toute la durée de l'Opération.

2. Objet

L'évènement **Vazy autrement** a pour objectif de promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle auprès des employés du territoire : marche, vélo, transports en commun, covoiturage, autopartage, etc.

3. Participants

La participation à l'évènement implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et du principe de l'évènement. Tout contrevenant à l'un ou à plusieurs articles du présent règlement sera privé de sa participation à l'évènement et des gains qui peuvent en découler.

La participation à l'évènement est ouverte à toute personne physique, quel que soit son âge, son sexe, sa nationalité et qui est employé dans une structure employeuse située sur la Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry, ci-après les "Participants".

En cas de covoiturage, le conducteur doit avoir souscrit une assurance couvrant le covoiturage et être titulaire du permis de conduire.

L'évènement s'adresse aux employés des établissements bénéficiant d'un accompagnement à la mobilité sur le territoire (niveaux Argent et Or selon les dispositifs définis par Grand Chambéry). Cela représente donc une cinquantaine d'employeurs et plus de 17 000 employés potentiels.

L'évènement vise à valoriser les bonnes pratiques en matière de mobilité durable, ainsi sont comptabilisés les déplacements domicile-travail, professionnels et de loisirs.

Aux fins de l'Opération, l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc a souscrit un contrat de comptabilisation des trajets auprès d'une application téléchargeable sur Apple store et Google store qui se nomme VAZY®.

4. Description et utilisation de l'application VAZY®

Le téléchargement de l'application et son usage sont gratuits pour les utilisateurs. L'application permet de transformer chaque kilomètre parcouru en mobilité durable sous forme de points.

Les points peuvent ensuite être convertis en offres dans les commerces locaux partenaires et en cartes cadeaux utilisables dans les enseignes nationales partenaires.

Chaque commerçant partenaire détermine les conditions qui s'appliquent aux offres qu'il propose. Par défaut, l'application n'impose aucune restriction sur le nombre d'offres qu'un Participant peut utiliser. Seul le nombre de points disponibles sur l'application peut restreindre l'accès aux offres.

L'application VAZY® récupère à intervalles réguliers la position GPS des Participants lorsqu'ils ont au préalable activé la fonction géolocalisation sur leur smartphone. Dès

l'installation de l'application, les utilisateurs sont invités à vérifier et à autoriser l'accès à la localisation, aux données de suivi d'activité physique et au fonctionnement en arrière-plan par l'application, et ce, sans restriction. Les données recueillies via l'application ne sont pas transmises à l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc, ni à la Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry.

L'application utilise également un détecteur de mouvement permettant de créditer automatiquement des points lors de déplacements en mobilité active (marche, vélo et VAE, trottinette et trottinette électrique, skateboard, overboard, etc). L'utilisation des informations de géolocalisation et la détection du mouvement impliquent le recueil préalable du consentement du Participant. L'application VAZY® réalise la conversion de la distance réalisée par les Participants en points et en bilan carbone économisé.

Le prestataire VAZY® transmettra à l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc uniquement les données suivantes :

- Nombre de points par établissement ;
- Nombre de trajets réalisés par établissement ;
- Nombre de participants par établissement ;
- Nombre de points récoltés par mode de déplacement ;
- Nom, prénom et adresse mail des trois participants avec le plus de points.

Barème des points de l'évènement Vazy autrement

Modes actifs : 1 km réalisé = 5 points (dans la limite de 500 points par jour).

Mobilités partagées : 1 trajet effectué = 25 points (dans la limite de 4 trajets par jour).

Les modes actifs sont comptabilisés de manière automatique alors que les trajets réalisés en mobilités partagées sont à déclarer dans l'application.

Pour participer à l'évènement sur VAZY®, les Participants doivent :

1. Télécharger gratuitement l'application VAZY® sur Apple store ou Google Store ;
2. Créer un profil sur l'application, ce qui implique l'acceptation des CGU et de la politique de confidentialité de VAZY®, ainsi que les obligations découlant du RGPD ;
3. S'inscrire à l'Opération **Vazy autrement** de Grand Chambéry en cliquant sur le bouton « participer » afin de bénéficier des fonctionnalités du défi sur la période définie ;
4. Se déplacer en modes actifs et/ou déclarer les déplacements réalisés en mobilité partagée pour cumuler des points dans l'application.

Une fois ces conditions réalisées, chaque Participant peut transformer ses points en avantages dans les commerces de proximité partenaires de l'évènement, dans la rubrique « offres » de l'application VAZY®. Le bénéficiaire a également la possibilité de transformer ses points en cartes cadeaux dans des enseignes nationales partenaires.

5. Calendrier

L'évènement se déroulera du 14 septembre au 4 octobre 2026 compris.

Une soirée de lancement est prévue le mardi 8 septembre 2026 à 18h30.

Une soirée de clôture, avec remise des prix, aura lieu le jeudi 8 octobre 2026 à 18h30.

Ces deux soirées seront limitées à cent (100) personnes ; une inscription au préalable sera donc ouverte. Les lieux seront communiqués aux référents mobilité au moment des inscriptions.

Ces dates pourront être amenées à changer en cas d'aléas indépendant de la volonté des organisateurs (l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc et la Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry). Les inscrits seront bien prévenus des éventuels changements en amont des dates fixées.

6. Déroulement de l'évènement

Les Participants utiliseront l'application VAZY® pour déclarer les kilomètres parcourus autrement qu'en modes thermiques ou électriques (voiture, moto, scooter, etc) utilisés de manière individuelle, que ce soit pour leurs trajets domicile-travail, les déplacements professionnels ou personnels. L'absence de déplacement (liée au télétravail par exemple) n'est pas comptabilisée pour cet évènement.

Les établissements participants concourront dans une des quatre catégories suivantes en fonction de leur effectif :

- Etablissements de moins de 60 employés ;
- Etablissements de 60 à 149 employés ;
- Etablissements de 150 à 399 employés ;
- Etablissements de 400 employés et plus.

Les lauréats dans chaque catégorie seront les deux établissements qui obtiennent le plus grand nombre de points.

Un lot coup de cœur sera également décerné à l'établissement qui aura la plus grande part de Participants en proportion de son effectif.

Enfin, un top 3 individuel sera réalisé pour les trois Participants qui auront accumulé le plus grand nombre de points durant les trois semaines de l'évènement.

7. Modalités d'inscriptions

Seuls les employeurs des niveaux Argent et Or accompagnés par la Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry, avec un site (minimum) situé sur le territoire de Grand Chambéry peuvent concourir.

Le référent de l'évènement **Vazy autrement**, également référent mobilité de son établissement, aura pour rôle d'être porteur de la démarche au sein de son établissement et d'être l'intermédiaire entre l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc et les collaborateurs. Les coordonnées du référent mobilité de l'établissement doivent être transmises à l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc.

Les établissements de niveaux Argent et Or sont automatiquement inscrits sur l'application. Un lien unique sera donc diffusé à l'ensemble des référents pour l'inscription des employés à **Vazy autrement**. Les employés sélectionneront leur entreprise ou administration via un menu déroulant pour concourir et gagner des points pour leur établissement.

En dehors de la période de l'évènement, les Participants pourront tester l'application VAZY®, à titre individuel, et cumuler des points dans leur cagnotte personnelle. Ces points ne seront pas comptabilisés pour l'évènement **Vazy autrement** mais seront toujours disponibles après le défi pour un usage personnel.

Les employeurs participants autorisent l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc et ses partenaires à communiquer sur leurs résultats. Les renseignements demandés sur l'employeur et les employés au moment de l'inscription ne seront visibles que par la Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry et l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc et ne seront en revanche pas diffusés.

8. Communication

Le kit de communication pour présenter l'évènement sera envoyé aux référents mobilité de chaque établissement potentiellement participant à la fin du mois de juin 2026.

Le kit de communication pour s'inscrire sur l'application sera communiqué la dernière semaine du mois d'août 2026.

Les employeurs de niveaux Argent et Or, accompagnés par l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc, ne souhaitant pas participer à l'évènement, ni apparaître dans le menu déroulant sur l'application peuvent faire un mail d'ici le 31 juillet 2026 à : pdme.grandchambery@agence-ecomobilite.fr

Les établissements participants sont invités à prendre des photos lors de l'évènement et à les partager aux organisateurs. L'établissement devra avoir obtenu l'accord des personnes photographiées ou filmées pour la diffusion de leur image sur les médias de Grand Chambéry et de l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc (réseaux sociaux, newsletter, site internet Synchro).

Lors des soirées de lancement et de clôture de l'évènement, des photos et vidéos pourront être prises. Le community manager ne captera et ne prendra pas d'images sans que les Participants aient signé un droit à l'image.

9. Obligations de l'employeur participant

La participation de l'employeur suppose :

- Une communication sur l'évènement à l'ensemble des employés rattachés à un site situé sur le territoire de Grand Chambéry ;
- L'utilisation de l'application VAZY® par les employés pour l'exploitation des données anonymisées de déplacement.

Les établissements participants sont fortement incités à organiser des animations en amont ou pendant l'évènement à destination de leurs collaborateurs. L'objectif est de les sensibiliser aux mobilités durables, les préparer au défi, les inciter à s'inscrire sur l'application et les informer sur les solutions alternatives à l'autosolisme.

Les référents de l'évènement et les employés intéressés sont également invités à participer à la soirée de lancement et/ou la soirée de clôture de **Vazy autrement**.

Les employeurs qui auront comptabilisé au moins un employé utilisant un ou plusieurs modes alternatifs à l'autosolisme durant les trois semaines seront considérés comme Participants. Ces établissements seront donc comptabilisés dans le classement final.

10. Critères de sélection des gagnants

Les lauréats de l'évènement

Au total, 9 employeurs seront récompensés :

- 1^{ère} et 2^{ème} place du plus grand nombre de points récoltés parmi les établissements de moins de 60 employés ;
- 1^{ère} et 2^{ème} place du plus grand nombre de points récoltés parmi les établissements comptant 60 à 149 employés ;
- 1^{ère} et 2^{ème} place du plus grand nombre de points récoltés parmi les établissements comptant 150 à 399 employés ;
- 1^{ère} et 2^{ème} place du plus grand nombre de points récoltés parmi les établissements de 400 employés et plus ;
- Lot coup de cœur pour l'établissement comptant la plus grande part de participants en proportion de son effectif.

A titre individuel, 3 employés seront récompensés :

- 1^{ère} place du plus grand nombre de points récoltés ;
- 2^{ème} place du plus grand nombre de points récoltés ;
- 3^{ème} place du plus grand nombre de points récoltés.

En cas d'égalité, les ex-aequos seront départagés sur le critère de la régularité, c'est-à-dire en fonction du nombre de déplacements effectués sur toute la durée de l'évènement.

11. Récompenses

Les établissements lauréats seront avertis de leur résultat quelques jours avant la cérémonie de remise des prix.

Lors de la soirée de clôture de l'évènement, les lots suivants seront remis aux gagnants par les organisateurs :

Prix des établissements

- 1^{ère} place - établissements de moins de 60 employés - Food truck (200 € offerts) ;
- 2^{ème} place - établissements de moins de 60 employés - Food truck (150 € offerts).

- 1^{ère} place - établissements de 60 à 149 employés - Food truck (400 € offerts) ;
- 2^{ème} place - établissements de 60 à 149 employés - Food truck (300 € offerts).

- 1^{ère} place - établissements de 150 à 399 employés - Food truck (800 € offerts) ;
- 2^{ème} place - établissements de 150 à 399 employés - Food truck (600 € offerts).

- 1^{ère} place - établissements de 400 employés et plus - Food truck (1000 € offerts) ;
- 2^{ème} place - établissements de 400 employés et plus - Food truck (800 € offerts).

- Lot coup de cœur - Panier garni savoyard pour repas d'équipe (valeur de 200 €).

Prix individuels

- 1^{ère} place du plus grand nombre de points récoltés - 2 menus confiance au restaurant Le Saint Jean (2 x 80 € = 160 €) ;
- 2^{ème} place du plus grand nombre de points récoltés - 2 cartes abonnement 10 places au cinéma Astrée (2 x 68 € = 136 €) ;
- 3^{ème} place du plus grand nombre de points récoltés - 2 bons cadeaux à la Comédie des Alpes (2 x 50 € = 100 €).

12. Annulation

Les organisateurs (Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc et Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry) se réservent le droit d'annuler, d'écourter ou de reporter l'Opération si les circonstances les y obligent, sans avoir à justifier de leur décision.

Dans le cas d'un impératif occasionnant la modification de la période de l'évènement, les Participants seront informés de la nouvelle période au minimum quinze (15) jours avant la date initialement prévue.

13. Réclamations

La responsabilité de la Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry et de l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc ne sauraient être engagées en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de leurs volontés.

La Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry, l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc, ainsi que leurs prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même, la Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry et l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc, ainsi que leurs prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation aux organisateurs, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

La Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry et l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc déclinent toute responsabilité en cas d'accident survenu dans le cadre de l'Opération.

14. Fraudes, contestations et réclamation

Le simple fait de participer à l'évènement entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute contestation portant sur l'interprétation et/ou l'application du présent règlement sera arbitrée dans un premier temps par les organisateurs.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par écrit et adressée à l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc, par courrier, au 358, Avenue Alsace Lorraine à Chambéry (73000). Ce courrier postal devra indiquer la date précise de participation à l'évènement, les coordonnées complètes à jour du Participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte. Aucune contestation ne sera recevable un mois après la date de clôture de l'évènement.

15. Litiges

Le présent règlement est soumis au droit français.

La Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry et l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc se réservent le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités de participation à l'évènement, sur les résultats, sur les gains qui peuvent en découler ou leur réception, un mois après la fin de l'évènement. Sauf en cas d'erreur manifeste, il est convenu que les informations résultant des systèmes de l'application VAZY® ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives à l'évènement.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

16. Données personnelles

La Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry et l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc s'engagent au respect des dispositions réglementaires et légales conformes au Règlement Général pour la Protection des Données à caractère personnel.

Nature des données personnelles

Dans le cadre de l'évènement, les éventuelles données personnelles que l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc est amenée à recueillir proviennent des informations volontairement fournies par les employeurs participants ou de leurs employés participants lors de l'inscription et au cours de l'évènement.

Ces données concernent :

- Les référents des établissements participants et portent sur leur identité (nom et prénom), leur adresse mail professionnelle ainsi que leurs coordonnées téléphoniques professionnelles ;
- Les employés qui participeront à l'évènement. Les données personnelles les concernant seront collectées de manière volontaire en cas de problème technique nécessitant l'intervention du prestataire VAZY®. Les données personnelles collectées portent sur leur identité (nom et prénom), l'adresse mail professionnelle ainsi que leurs coordonnées téléphoniques professionnelles.

La plateforme VAZY® ne conserve pas les trajets effectués mais uniquement le nombre de kilomètres effectués et le mode de transport utilisé. Ainsi, les trajets et les données de géolocalisation ne sont pas conservées, ni transférées à l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc et à la Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry.

Usage des données personnelles

Les données personnelles définies ci-dessus sont recueillies dans le strict cadre de l'évènement **Vazy autrement** pour l'inscription des employeurs et employés, la déclaration des trajets réalisés, la définition des lauréats, et enfin dans le cadre de l'évaluation de l'évènement.

Elles ne pourront être utilisées dans un autre cadre et seront supprimées une fois le bilan de l'évènement réalisé, au plus tard le 31 décembre 2026. En revanche, les données concernant les référents mobilité seront conservées pour une utilisation exclusive dans le cadre de l'accompagnement mobilité prévu par Grand Chambéry.

Destinataires des données personnelles

Les destinataires des données recueillies sont les organisateurs de l'Opération et son prestataire VAZY®. Ce dernier est également garant de l'usage et de la protection des données personnelles recueillies. En aucun cas les données ne seront transmises à des acteurs commerciaux ou publicitaires.

Droits des personnes ayant confié leurs données personnelles

Dans le cadre de la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles, les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant, demander leur effacement. Ces personnes disposent également d'un droit d'accès, d'opposition, d'un droit de rectification, d'un droit à la portabilité, et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données.

Vous pouvez exercer ces droits en adressant votre demande au délégué à la protection des données par courrier électronique à rgpd@agence-ecomobilite.fr ou par courrier postal :

Délégué à la Protection des Données personnelles
Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc
2, rue Paul Guiton – 74000 ANNECY

Afin de faciliter le traitement de l'exercice de ces droits, la demande doit être accompagnée d'une copie d'un document d'identité portant signature de la personne concernée, ainsi que toutes informations essentielles, complètes et précises relatives à la demande.

Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais, et en tout état de cause à une échéance d'un mois à compter de la réception de la requête.

Ce délai pourrait être prolongé de deux mois en fonction de la complexité et du nombre de demandes. La personne concernée sera informée, le cas échéant, de cette prolongation et des motifs relatifs à ce report dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Pour mieux connaître vos droits, rendez-vous sur le site de la CNIL.

L'inscription de tout employeur et employé à l'évènement mobilité inter-employeurs *Vazy autrement*, édition 2026, suppose l'acceptation du présent règlement.